



Accueillir un stand ambulant pro dans son jardin privé

Par itrenew

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison avec grand terrain.

Je souhaite savoir si je peux accueillir un commerçant "ambulant" (vendeur fraise, asperge etc...) dans mon jardin privé, en mode "éphémère" comme ils le font sur des parkings de magasin etc ?

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Renseignez vous auprès de votre mairie. Votre jardin n'est pas un parking commercial...

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez organiser une vente au déballage si la mairie et la préfecture ne s'y opposent pas, il faut juste respecter la procédure :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22397]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22397[/url]

Le commerçant peut aussi être l'organisateur avec votre permission.

Attention, l'organisateur est responsable à l'égard des tiers, même sans faute directe de sa part. Il vaut donc mieux souscrire une assurance et prendre des mesures pour ne pas causer de nuisances.